



UNION EUROPÉENNE
DÉLÉGATION EN TUNISIE

Séminaire de clôture du projet d'appui institutionnel dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable

Patrick Berckmans

Ministre Conseiller

Délégation de l'Union européenne

Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET), le 18 juin 2014

Monsieur le Secrétaire d'Etat du Développement Durable,

Madame la Directrice générale du Centre international des
technologie de l'environnement de Tunis,

Madame la Directrice de la Coopération du Secrétariat d'Etat
du développement durable,

Chers collègues représentant les Ambassades de France,
Finlande et Pays Bas,

Monsieur le représentant de l'Unité de Gestion du
Programme d'Appui à l'Accord d'Association et du Plan
d'Action de Voisinage

Mesdames et Messieurs les représentants des parties
prenantes du jumelage,

Chers collègues et amis,



Je suis particulièrement heureux de participer au nom de Mme Laura Baeza, Chef de délégation de l'Union européenne, à ce séminaire de clôture de ce projet de jumelage qui porte sur l'appui institutionnel dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, fruit d'une coopération entre la Tunisie, l'UE, et trois pays européens, la France, les Pays Bas et la Finlande.

Je souhaite rappeler tout d'abord que ce jumelage est financé au sein du Programme d'appui à l'accord d'association initié en septembre 2004, renouvelé en décembre 2008 et renforcé en 2012 par le Programme d'appui à la transition en vue d'appuyer la nouvelle gouvernance démocratique.

Ce programme, particulièrement actif, est au cœur des relations entre l'Union européenne et la Tunisie et témoigne du bon état de santé de celles-ci. Il contribue à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et à la réalisation des objectifs inscrits au Plan d'Action de Voisinage entre la Tunisie et l'Union européenne. Ceci de fait à travers le renforcement des capacités des administrations et des institutions publiques.

La mise en œuvre de ce programme est sous la responsabilité directe du Ministère du développement et de la coopération internationale et la gestion en est assurée par une Unité de gestion de projet, dont je salue ici l'efficacité.



Je crois pouvoir affirmer que les jumelages réalisés en Tunisie entre des institutions publiques tunisiennes et européennes, sont particulièrement appréciés et bénéficient d'évaluations très positives. La Tunisie en a déjà menées 37 au total, ce qui fait de votre pays le 1^{er} utilisateur de cet instrument de coopération dans toute la région du voisinage européen.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le jumelage, objet de cette rencontre, est un projet ambitieux qui a marqué une rupture avec les pratiques du passé. Il ambitionnait en effet d'ouvrir la politique environnementale au citoyen, de la rendre plus transparente et compréhensible, et de créer les premières occasions de prise de décision sur base participative, par la voie du dialogue, en s'appuyant sur une méthodologie de travail européenne.

Vous avez fait recours à une expertise publique européenne pour vous aider à établir un état des lieux de la politique nationale de protection de l'environnement et de développement durable. Cela constitue un véritable défi pour votre administration dont je suis pleinement conscient.

Sur la base de ce diagnostic, il s'agissait de jeter les bases d'une politique nationale renouvelée de protection de l'environnement et de préservation des richesses naturelles,



selon une approche démocratique, se fondant sur les apports des différentes parties prenantes et tenant compte du besoin de renforcement des capacités de votre administration.

Notre soutien a été d'autant plus important que ce jumelage a traduit la volonté des autorités de faire de l'environnement un véritable enjeu national, mobilisant l'ensemble des acteurs et des citoyens en mettant l'accent sur le rôle des décideurs. Car la protection de l'environnement et la promotion d'une croissance durable du pays nécessitent indéniablement la participation active de l'Etat, à tous ses niveaux et échelons, outre bien sûr l'engagement citoyen et responsable de chaque tunisien.

Mesdames et messieurs, protéger l'environnement et promouvoir une utilisation rationnelle des ressources est devenu dans notre monde un objectif que tout Etat moderne et démocratique doit poursuivre.

L'Etat a notamment le devoir d'informer le citoyen sur l'état de l'environnement, à commencer par les risques qui y sont associés, cela par un dispositif d'information ouvert, transparent et à la portée du citoyen. Il doit également prendre des mesures, et mettre à disposition les ressources nécessaires, pour permettre au citoyen de jouir d'un environnement sain, sans pollution et sans gaspillage de ressources.



Dans ce contexte, on ne peut que se réjouir qu'à présent, ces principes soient consacrés comme des « droits » dans la nouvelle constitution. Ces mêmes principes sont ceux qu'on retrouve dans la politique européenne de protection de l'environnement, je pense notamment à ce que prévu dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le jumelage que vous présentez aujourd'hui a permis de mieux connaître la politique européenne de protection de l'environnement. Il a dégagé notamment les mesures et orientations à suivre permettant un rapprochement graduel de votre politique environnementale tunisienne avec celle européenne, tout en intégrant d'une manière systématique les éléments de contexte de la Tunisie, et notamment les considérations d'ordre social, économique et environnemental liées à la phase de transition qui traverse le pays.

Mesdames et messieurs, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je tiens à rappeler ici qu'à l'échelle mondiale, c'est probablement dans l'Union européenne que le citoyen bénéficie aujourd'hui de l'environnement le plus sain dans sa vie quotidienne et en tant que consommateur.

Les Etats de l'UE sont appelés à créer les conditions pour assurer que les entreprises et les investisseurs se portent garants d'un environnement sain et respectueux du citoyen



Les risques de pollution sont identifiés et traités dès les toutes premières étapes d'un projet ou d'un programme. Plusieurs dispositifs existent en matière de gestion et suivi des paramètres environnementaux, les agences étatiques chargées de ces dossiers disposent par ailleurs d'une indépendance et autonomie d'action très fortes.

En matière de délits contre l'environnement, l'Union européenne a élaboré une législation particulièrement sévère, il s'agit de la Directive de 2008 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal.

Tout cela a fait l'objet de discussions passionnées et d'analyses approfondies lors de ce jumelage. Vos équipes ont élaboré, avec l'appui d'experts européens, de nouvelles approches et pistes de travail. De textes législatifs ont pu être analysés dans un but de concordance avec la législation européenne. Le fonctionnement des institutions chargées de l'environnement a fait l'objet à lui seul d'une bonne centaine de recommandations.

Je voudrais finalement souligner le fait que ce projet de jumelage européen s'est déroulé dans le cadre d'un partenariat solide entre équipes tunisiennes et européennes. Il a permis de tisser de nouvelles relations de travail, professionnelles et humaines, très importantes, et on ne peut



que se réjouir de la bonne ambiance ayant présidé aux travaux.

Les pays européens partenaires, à savoir la France, les Pays Bas et la Finlande, ont mobilisé une expertise hautement qualifiée et n'ont pas ménagé leurs efforts pour répondre effacement aux demandes émanant de la partie tunisienne.

Les personnes à remercier, qui ont contribué à faire de ce projet un succès, sont nombreuses. Je commencerais par les chefs de projet européens, Monsieur Kbaier, aujourd'hui absent, qui s'est investi d'une façon exceptionnelle, Madame Guth nouvellement arrivée qui l'a relayé avec efficacité, Messieurs Walsmit pour la partie néerlandaise et Hilden pour la partie Finlandaise, et bien sûr, le Conseillers résidents de jumelage, Madame Couturier d'abord et Monsieur Etienne qui a repris cette charge à l'été 2013.

Un remerciement particulier pour les experts européens qui se sont énormément investis pour insuffler un peu d'esprit européen dans la gestion des dossiers de la Tunisie. Je vous exprime ma profonde reconnaissance pour la qualité du travail et le professionnalisme dont vous avez fait preuve.

Je félicite bien sûr la partie tunisienne pour ce travail de qualité, qui a demandé une mobilisation importante de ses ressources humaines, pour sa participation active et pour



l'accueil de qualité offert aux experts et intervenants de ce projet.

Comme je l'ai déjà dit en début de discours, les remerciements vont également à l'équipe de l'UGP, en particulier à Monsieur Mhalla, qui a suivi ce projet d'une manière efficace et rapprochée.

L'Union européenne va continuer à financer de tels projets ; et des ressources continueront d'être disponibles à cet effet dans le cadre du programme d'appui à l'accord d'association au sein du programme P3A dont je vous ai parlé.

J'encourage donc les représentants de l'administration à présenter de nouvelles propositions de jumelages et à contribuer activement à la mise en œuvre de nos objectifs communs inscrits dans le Plan d'action de voisinage qui vise à un partenariat privilégié avec l'Union européenne.

Je vous remercie de votre attention, et je vous souhaite un excellent séminaire.